

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

GRILLE DES TARIFS DES PRESTATIONS PIH MEDIC

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le mardi 16 avril 2024 à 09h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 06 mars 2024.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Philippe BÉCHERAS, M. Claude BRUN, M. Jérôme BERNARD, Mme Martine CARRIER, M. André BIENNIER, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Didier BOULLE (Suppléant de M. Patrick GAUTHIER), Mme Sylvette DAVID, M. Gérard GRIFFE, M. Khalid ESSAYAR, Mme Agnès JAUBERT (Suppléante de M. Fabrice LARUE), M. Jérôme LEBRAT, M. Christian MASSOLA, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert PETITJEAN, M. Grégory MAZET, Mme Christelle REYNAUD, M. Gilbert MOULIN, Mme Bernadette MALLARD (Suppléante de Mme Josiane SANCHEZ), M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIELHE.

Absent(e)s: Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, M. Gérard ROBERTON, M. Benoit VILLARD.

Excusé(e)s: Mme Agnès AUDIGIER, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laetitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick FRANCOIS, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Pierre MAISONNAT, M. Driss NAJI, M. Jean-Yvon MAUDUIT, Mme Danielle RAMERINI.

Pouvoirs :

- Mme Agnès AUDIGIER donne pouvoir à Mme Christelle REYNAUD.
- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAUMONT.

Assistaient en tant qu'invités : M. Michel KLOPFER, Maître Jimmy MATRAS, M. Jean-Charles MANRIQUE, M. Frédéric JACOUTON, Mme ODILE DOUZET, M. Anthony BARRAULT, Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 34

- o Pour : 34
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Christelle REYNAUD.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Vu, le Code général des collectivités territoriales ;

Vu, la délibération n°DCA2023_20 du 28 septembre 2023 visant à autoriser le Président de l'EPIC Numérian à formaliser une nouvelle prestation de service dédiée à « PIH MEDIC » ;

Vu, les statuts du Syndicat Mixte de Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 et notifiés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023, incluant notamment la création de la Régie autonome et le transfert de la compétence industrielle et commerciale de l'EPIC Numérian à la Régie autonome de Numérian au 1^{er} janvier 2024 ;

Un partenariat entre le Syndicat Mixte NUMÉRIAN et P.I.H symbolise le début de commercialisation de P.I.H MEDIC, le second logiciel en tant que service (SaaS) de P.I.H ainsi que l'entrée du Syndicat Mixte NUMÉRIAN dans le monde de la santé.

La Régie Autonome de NUMERIAN veut proposer une prestation déclinée selon les points suivants :

- Une prestation d'assistance aux collectivités et aux indépendants
- Deux offres différentes de solutions : indépendants et collectivités.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Il convient maintenant de proposer au Conseil Syndical les tarifs dédiés à la prestation « PIH MEDIC ».

Prestation	Collectivités adhérentes à Numérian		Collectivités non adhérentes	
	Indépendants	Maisons de santé	Indépendants	Maisons de santé
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agenda personnel ▪ Rédaction de comptes rendus de consultation personnalisés en fonction de la profession ▪ Accès aux statistiques personnelles ▪ Envoi de SMS ▪ 1 mois gratuit ▪ Accès aux statistiques globales (structures de santé) ▪ Gestion des professionnels (structure de santé) ▪ Assistance premium de Numérian de 1er et 2ème niveau. 				
Abonnement au service	528,00 €	580,80 €	552,00 €	607,20 €
Module de téléconsultation	264,00 €	264,00 €	276,00 €	276,00 €
Usage du module de télétransmission SesamVital	409,20 €	409,20 €	427,80 €	427,80 €

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Après l'exposé de Monsieur Jérôme Bernard, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve la grille de tarif pour la prestation « PIH MEDIC » ;**
- **Autorise le Directeur à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait à Le Pouzin, le 16 avril 2024,

Le Président,



Jérôme BERNARD